



## **COMMUNE DU TAMPON**

Hôtel de ville  
97430 Le Tampon

Tél. : 02.62.57.86.86  
Fax. : 02.62.27.22.11

# **PROJET D'INSTALLATION DE TYROLIENNES ENTRE LE PITON DUGAIN ET LE CHAMP DE FOIRE**

**SECTEUR DE LA PLAINE DES CAFRES**

**CONCERTATION PREALABLE  
AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE  
DU 03 JUILLET 2019**

## SOMMAIRE

1.	Le cadre .....	3
1.1	Réunion publique d'information et de présentation du projet .....	3
1.2	Le projet d'installation de tyroliennes.....	3
1.3	La concertation préalable.....	3
1.4	Les intervenants .....	4
1.5	Le déroulé.....	4
2.	Synthèse de la réunion publique .....	4
2.1	Préambule .....	4
2.2	Présentation du projet.....	4
2.3	Interventions du public et éléments de réponse .....	5
2.4	Conclusion et clôture de la réunion publique .....	8

## 1. Le cadre

### 1.1 Réunion publique d'information et de présentation du projet

La réunion publique du 03 Juillet 2019 à la mairie annexe de la Plaine des Cafres a été organisée dans le cadre de la concertation publique préalable autour du projet d'installation de tyroliennes entre le Piton Dugain et le Champ de foire.

La réunion s'est déroulée de 9h00 à 10h30 dans la salle des mariages.

Un public d'environ 50 personnes était présent à la réunion, composé de tamponnais et cafriplainois, riverains de la cité Topaze, de la Route du Volcan, du Piton Dugain, professionnels, représentants associatifs et enfin de la presse écrite locale.

### 1.2 Le projet d'installation de tyroliennes

Dans une dynamique de développement économique et touristique des Hauts, la commune du Tampon souhaite développer un projet de tyroliennes, qui se situerait entre le Piton Dugain et le lieu-dit Champ de foire, à la Plaine des Cafres. En effet, les hauts du territoire communal représentent un atout majeur pour l'attractivité de l'île.

Le projet de tyroliennes du Piton Dugain, qui se composera de 10 câbles parallèles, comprendra :

- une zone de préparation sur le champ de Foire au 27ème km,
- un espace de prise en charge des usagers,
- un acheminement vers le site de départ,
- une plate-forme de départ sur le Piton Dugain à une altitude de 1744,35m,
- une plate-forme d'arrivée sur le Champ de Foire à une altitude de 1619,01m.

Le coût de l'opération s'élève à 2 047 063,00 €, hors coût des aménagements annexes (parkings, toilettes, accueil, aires de pique-nique, ...).

### 1.3 La concertation préalable

Par arrêté préfectoral n°2018-1200/SG/DRECV du 10 juillet 2018, le projet d'installation de tyroliennes entre le Piton Dugain et le Champ de Foire est soumis à une évaluation environnementale. Conformément à l'article. L. 122.1 du code de l'environnement, les projets assujettis à une évaluation environnementale doivent effectuer une concertation préalable afin d'associer le public à leur élaboration.

Durant la période de concertation, le public était amené à donner son avis et questionner le projet au travers des divers modalités et dispositifs de participation énoncés ci-après, dans les conditions prévues par l'article L.123-16 du code de l'environnement :

- Parution d'un avis de publicité le vendredi 07 Juin 2019, c'est-à-dire au moins quinze jours avant le début de la concertation préalable, sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.letampon.fr> et affichage du même avis en mairie centrale, en mairie annexe de la Plaine des Cafres et sur les lieux du projet.
- Mise à disposition du public du lundi 24 Juin 2019 au lundi 08 Juillet 2019 inclus, soit pendant une durée de quinze jours :
  - d'un dossier de concertation et d'un registre destiné à recueillir les observations et propositions du public à la mairie annexe de la Plaine des Cafres (aux heures habituelles d'ouverture au public)

- du dossier de concertation sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.letampon.fr>
- Recueil des observations et propositions du public par voie électronique ou postale durant le délai de mise à disposition du public.
- Organisation d'une réunion publique.

Un bilan est élaboré dans un délai de 3 mois après la fin de la concertation et mis à disposition du public (article R. 121-21 du Code de l'Environnement).

## 1.4 Les intervenants

❖ Commune du Tampon :

Sont intervenus pour la présentation technique et administrative du projet :

- Aurélie Rivière, Directrice Générale des Services Techniques,
- Louis Boyer, Directeur Environnement Sécurité Eau Agricole, chef de projet.

## 1.5 Le déroulé

- Introduction par Madame Rivière Aurélie
- Présentation du projet par Louis Boyer, chef de projet
- Echanges avec la salle
- Conclusion par Madame Rivière Aurélie

## 2. Synthèse de la réunion publique

### 2.1 Préambule

Madame Aurélie Rivière a d'abord remercié les participants, avant de présenter le contexte réglementaire, de poser les grands traits du cadre de la concertation du projet et de rappeler les dispositifs de participation mis en place pour recueillir les avis du public.

L'ensemble des observations, interrogations et propositions du public recueilli dans les délais sera consigné dans le bilan de la concertation, établi dans un délai de 3 mois après la fin de la concertation.

Ce bilan sera ensuite mis à disposition du public et annexé au dossier réglementaire d'évaluation environnementale, auquel est soumis le projet par arrêté préfectoral n°2018-1200/SG/DRECV du 10 Juillet 2018.

### 2.2 Présentation du projet

Sur la base du dossier de concertation annexé au présent compte-rendu, les éléments techniques de l'avant-projet sommaires ont été présentés au public par Monsieur Louis Boyer, chef de projet : implantation, caractéristiques des zones de départ et d'arrivée, trajectoires, etc...

## 2.3 Interventions du public et éléments de réponse

Les principales thématiques abordées par le public étaient :

- les caractéristiques du projet,
- l'emploi,
- les conditions météorologiques,
- la rentabilité et le mode de gestion du futur équipement,
- l'impact sur l'environnement (faune, flore, santé humaine).

Ci-dessous sont reprises, de manière non exhaustive et synthétique, les principales interrogations du public et les éléments de réponses apportés par les intervenants de la collectivité :

### ❖ Caractéristiques du projet :

- Combien de temps dure la descente ?

Eléments de réponse : Trois minutes selon le bureau d'études chargé de la conception réalisation du projet.

- A quelle fréquence se feront les descentes ?

Eléments de réponse : Toutes les trente minutes environ. La fréquence sera déterminée plus précisément dans la suite des études de conception.

- A qui cet équipement est-il destiné ?

Eléments de réponse : Cet équipement est destiné au grand public.

- Quel est le but du projet ?

Eléments de réponse : Le but est de capter le flux de visiteurs qui passe par Bourg Murat pour se rendre au Volcan, soit 311 000 passages par an, de dynamiser le territoire et de développer l'activité touristique sur le secteur de la Plaine des Cafres.

- A quelle distance minimum les câbles seront-ils positionnés par rapport à la Cité Topaze ?

Eléments de réponse : Les câbles passeront au plus près à une trentaine de mètres des habitations de la cité Topaze dans les conditions réglementaires de distance et de sécurité.

- Pourquoi implanter l'équipement sur le Piton Dugain, alors qu'il y a d'autres pitons à la Plaine des Cafres ?

Eléments de réponse : Selon les études de faisabilité, le site envisagé présente des caractéristiques idéales et adaptées pour ce type d'activité de loisirs. Ses principaux atouts sont notamment une vue panoramique et une hauteur idéale pour les trajectoires de tyroliennes.

### ❖ Création d'emplois :

- Combien d'emplois seront créés par l'activité ?

Eléments de réponse : Environ 40 emplois seront créés. Un plan de formation, en collaboration avec Pôle Emploi a été mis en place par la commune, notamment pour les techniciens qui seront en charge de la maintenance et de l'exploitation des tyroliennes.

- Ces emplois seront-ils pérennes ?

Eléments de réponse : Ils seront dépendants de l'activité saisonnière de l'équipement. Les spécialistes consultés lors de la phase d'études de faisabilité ont tablé sur une exploitation pendant 8 mois sur 12.

#### ❖ Conditions météorologiques :

- Etant donné la météo du site (pluie, brouillard et vent régulièrement observés), celui-ci est-il le plus adapté à cette activité ?

Eléments de réponse : Les spécialistes en charge des études de faisabilité puis de la conception/réalisation ont pris en compte ce facteur, qui ne représente pas une contrainte majeure.

#### ❖ Rentabilité et mode de gestion du futur équipement :

- Quel est le coût de l'investissement ?

Eléments de réponse : Le coût d'investissement de l'équipement s'élève à 2 047 063,00 € hors coût des aménagements annexes (parkings, toilettes, accueil, aires de pique-niques, ...).

- L'activité sera-t-elle rentable ?

Eléments de réponse : Des études préliminaires de plusieurs spécialistes ont démontré la faisabilité, l'intérêt et l'opportunité de l'opération ainsi que la rentabilité de celle-ci, qui est atteinte sur la base d'une ouverture de 6 mois par an, à minima. Il est prévu dans le cadre de ce projet une ouverture de la structure 8 mois par an.

- Quel sera le mode de gestion ?

Eléments de réponse : Un groupe de travail porte actuellement une réflexion sur les différentes options de gestion de l'équipement, dans une logique d'optimisation des coûts et de qualité des services apportés à la population

- Quel est le coût d'exploitation ?

Eléments de réponse : Le coût de l'exploitation dépendra du mode de gestion choisi.

- Comment les personnes seront-elles transportées jusqu'au point de départ ?

Eléments de réponse : Des navettes seront mises en place afin d'assurer le transport du public, limitant ainsi l'augmentation du trafic sur les voies entre le Champ de Foire et le Piton Dugain.

- Quel itinéraire emprunteront ces navettes ?

Eléments de réponse : Ces navettes emprunteront le chemin du Champ de Foire puis la route du Volcan et la voie d'accès au Piton Dugain.

- Quel sera le point de dépose de ces navettes ?

Eléments de réponse : Le public équipé sera déposé au départ du sentier permettant d'accéder au sommet du Piton Dugain. Ils y accéderont en quelques minutes.

- Les personnes seront-elles équipées au départ et transportées avec tout l'équipement jusqu'au pied du Piton Dugain ?

Eléments de réponse : A l'accueil de la structure, après achat des billets, les personnes seront équipées (casque, baudrier, ...) puis prises en charge par les navettes. C'est le scénario envisagé au stade d'avant-projet sommaire.

- Quels sont les choix d'itinéraires possibles ?

Eléments de réponse : La collectivité n'a identifié qu'un itinéraire.

- La collectivité indique qu'une offre de snacking sera proposée sur le site du Champ de foire ; comment seront choisis les forains ?

Eléments de réponse : La collectivité procèdera à un appel à projet/appel à candidature, conformément à la réglementation.

- Y aura-t-il des aménagements complémentaires sur le site ?

Eléments de réponse : Des aménagements annexes tels que parkings, zone de prise en charge pour les navettes, tables de pique-nique, offres de snacking, toilettes, locaux d'accueil, billetterie et une montgolfière en mode captif sont prévus.

### ❖ **Impacts environnementaux :**

- Quels sont les impacts du projet sur le paysage, étant donné le classement des Cirques, Pitons et Remparts au patrimoine de l'Unesco et les 40% du territoire de la Réunion intégrés au Parc National ?

Eléments de réponse : Le Piton Dugain et le Champ de Foire ne sont inclus ni dans le périmètre Unesco ni dans le Parc National.

- Le projet prend-il en compte le zonage Espace Boisé Classé (PLU) du Piton Dugain ?

Eléments de réponse : La plateforme de départ est au sommet du piton Dugain qui est hors de la zone classée EBC. Celle-ci sera implantée avec un soin particulier apporté à l'insertion paysagère.

- Quels sont les impacts sonores sur les habitations à proximité ?

Eléments de réponse : Des études acoustiques ont été menées et les résultats sont concluants. Des mesures compensatoires seront mises en œuvre comme présenté dans le dossier de concertation. De plus, le matériel envisagé (câbles et poulies) a été choisi pour garantir l'absorption du bruit.

- Les arbres du Piton Dugain vont-ils être coupés pour l'installation de la zone de départ ?

Eléments de réponse : Il n'y aura pas de défrichement. La collectivité travaille en collaboration avec l'ONF, dont elle a obtenu l'accord sur le projet.

- Les impacts sur la faune et la flore ont-ils été pris en compte ?

Eléments de réponse : Une étude d'impact est menée dans le cadre de ce projet. Les incidences sur la faune et la flore à prendre en compte ont été identifiées et des mesures compensatoires proposées, comme indiqué dans le dossier de concertation mis à la disposition du public. L'étude d'impact sera finalisée en intégrant les conclusions du bilan de la concertation préalable.

### ❖ **Divers :**

- Les remarques, observations et propositions du public seront-elles prises en compte étant donné l'état d'avancement du projet ?

Eléments de réponse : La concertation préalable intervient en phase amont du projet. Néanmoins, afin que le public puisse se prononcer sur celui-ci, un minimum d'éléments et d'études

doivent être mis à sa disposition. La collectivité a ainsi mené les études jusqu'au stade d'avant-projet sommaire.

Le bilan de cette concertation préalable sera établi et pris en compte dans la poursuite du projet. Il sera également annexé au dossier réglementaire d'évaluation environnementale, auquel est soumis le projet, qui sera instruit par l'Autorité Environnementale.

Suite à l'avis de l'Autorité Environnementale sur le projet, le public sera de nouveau associé et consulté dans le cadre de l'enquête publique. L'intégralité du dossier réglementaire sera alors consultable par le public.

## 2.4 Conclusion et clôture de la réunion publique

Madame Aurélie Rivière a remercié l'ensemble des intervenants et participants, a rappelé la date de clôture de la concertation et les dispositifs de participation au travers desquels ils pouvaient faire part de leurs observations, interrogations et propositions sur le projet.

La réunion publique a été clôturée à 10h30.